

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, en date du 4 Novembre à 20 h 00, les Membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 27 octobre 2025</i>	<i>Conseillers municipaux : 23</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 19 (présents + 1 pouvoir)</i>
--	--

Présents :
Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, MATHIEU, MATHIERE, RECHE, SAURT, SAURAT, SABEL
Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, FERRE, LAPEZE, MEYNEN, ROUX
Absents/excusés ayant donné procuration : PARAYRE Patricia à DEMON Valérie
Absent excusés : LAPLANCHE Adrien, LAGARD Ludovic, LE QUILLEC Edwige
Absents/non excusés : MURET Jean-Luc
Secrétaire de séance : Mme SAURT

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

VALIDATION DU DERNIER PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 OCTOBRE 2025

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Pas d'observation

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

DELIBERATIONS

N° 1 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT – TERRITOIRE D'ENERGIE LOT (FDEL-TE46)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Fédération d'Énergies du Lot FDEL-Te46 a pour mission la gestion et le développement des politiques énergétiques du département. Il propose d'approuver le projet de nouveaux statuts de ce syndicat.

DEBAT

M. LE Maire souligne que ce syndicat fonctionne très bien et effectue un très bon travail pour les collectivités. Leurs devis sont toujours très justement calculés sans jamais de plus value. Pour les luminaires, les subventions PVD sont directement versées au syndicat.

La révision des statuts entraîne une clarification des compétences du syndicat, un élargissement des compétences obligatoires, une optimisation des services mutualisés...

M. CAUMON signale un problème de dysfonctionnement de la borne électrique de recharge de la commune. Ce problème sera remonté.

Il n'y a plus de borne de recharge à Carrefour, elle a été retirée suite à un problème avec le propriétaire du parking de carrefour

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 2 : APPROBATION DU RAPPORT N°3 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le rapport N°3 du 20/10/2025 de la CLECT, commission locale de la communauté de commune qui évalue les charges transférées.

DEBAT

M. Le Maire précise qu'il s'agit de reverser des fonds aux communes ayant effectué des travaux, en fonction de divers critères. La somme reversée à notre commune pour 2026 s'élèvera à 58 758 euros.

M. le Maire ou son suppléant peut siéger dans cette commission.

Question de Jérôme ARNAL sur le devenir du PLUI ? Les préconisations n'ont toujours pas été remises à la préfecture, mais le PLUI s'applique quand même.

On constate qu'il entraîne une diminution des terrains constructibles, avec suppression des dents creuses et qu'apparaissent des problèmes de concordance avec les ABF.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 3 – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial, responsable du service périscolaire, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

DEBAT

Le titulaire de l'emploi actuel occupe le poste d'adjoint d'animation à 30h complété par un poste de placier sur le marché dominical à 5h.

Il s'agit donc simplement de passer le temps de travail de l'agent de 30 à 35 Heures sur cet emploi d'adjoint d'animation. Une délibération du conseil municipal est nécessaire puisque la modification du temps de travail de cet emploi est supérieure à 10%.

Le temps de travail de l'emploi de placier sera réparti parmi les agents communaux techniques.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 4 : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder une participation financière aux agents qui souscriront une adhésion au contrat de groupe auprès de la MNT « risque santé ». Le conseil Municipal doit délibérer pour fixer le montant de la participation, M. le Maire propose 15 euros pour un temps non complet et 20 euros pour un temps complet, par agent et par mois.

DEBAT

A compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de proposer à leurs agents une mutuelle santé et de contribuer au financement des garanties du risque santé, les garanties prévoyance étant déjà obligatoires. Nous avons conclu une convention avec le centre de gestion pour adhérer au contrat de groupe de la MNT. Ce contrat a été présenté à tous les agents de la commune qui doivent se prononcer sur leur choix d'adhérer à cette mutuelle ou bien de conserver leur mutuelle actuelle. Pour bénéficier de l'aide financière il faut que leur mutuelle soit labellisée. Une majorité du personnel s'est dite intéressée pour adhérer à ce contrat de groupe. Les agents pourront adhérer à tout moment.

La convention est conclue pour une durée de 6 ans et le tarif est fixe pendant 2 ans, au-delà il pourra être renégocié.

Question : Est-ce que le tarif est fluctuant selon l'emploi occupé ? Non le tarif est unique, sans questionnaire de santé, et sans tranche d'âge.

Question : Est-ce que les agents pourront continuer à bénéficier de leur mutuelle après le départ en retraite ?

Réponse : oui pendant deux ans au tarif du contrat groupe.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L'UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 5 – ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU NUMERO DE VOIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer le numéro de voirie 555 bis chemin du Faurat à Belmontet.

DEBAT

Pas de question

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 6 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur la décision modificative N°3 pour un montant de 31 100 euros

DEBAT

Détail des demandes :

STADE : remplacement des poteaux bois du petit stade, en très mauvais état et dangereux par des poteaux en Alu (le fer est interdit)

SALLE DES SPORTS : mise aux normes de toute la partie électrique avec changement des tableaux, de l'éclairage et de l'allumage intérieur et extérieur côté stade

APPARTEMENT : changement d'une fenêtre, d'un radiateur dans un logement de la Molle

PONT MANGUET : Dépassement des travaux notamment pour l'habillage en bois des rives

MAIRIE : achat d'un ordinateur, destructeur de documents, débroussailleuse

ECOLE : achat d'un four pour le maintien des plats à température. Permettre d'organiser 2 services, donc moins d'enfants et moins de bruit, moins de stress pour le personnel, et aussi pour chauffer les repas lors de l'A.L.S.H. durant les vacances scolaires.

MATERIELS ?

Ces sommes seront prélevées pour 21 100 euros sur la ligne Bâtiment ancienne Gendarmerie et pour 10 000 euros sur la ligne voirie ST JEAN

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE A L UNANIMITE	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MATHIERE - MEYNEN - RECHE - ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 7 – VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour, en effet s'agissant d'un logement conventionné, la vente est soumise à avis des services de l'Etat, Il ne s'agit que d'une simple formalité. Nous devrions avoir leur retour positif pour délibérer en décembre ou janvier.

QUESTIONS DIVERSES

COMITES DE JUMELAGE

Le Comité de jumelage avec Cinigiano a été dissous faute de relations avec les Italiens.

Lors de cette dissolution, le solde en caisse était de 4325,20€. Cette somme a été versée à la Mairie qui n'a pas pu la comptabiliser et l'a donc bloqué sur un compte car ce don n'a pas fait l'objet d'une délibération.

De plus, le Comité de Jumelage dissous demande maintenant de dispatcher cette somme sur diverses associations s'occupant d'enfants, ce qui n'est pas possible car il faudrait délibérer pour chaque somme attribuée à une association. Cela entraînerait une surcharge de travail, et ce n'est pas notre rôle. Nous ne pouvons pas reverser cette somme au comité de jumelage puisque il n'existe plus.

Si le conseil est d'accord et après régularisation des écritures, M. le Maire propose de donner cette somme sous forme de subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage de San Giorgio .

La décision sera prise et votée lors du prochain conseil.

CIMETIERE DE ROUILLAC

Le presbytère a été racheté par un particulier qui nous a informés d'un problème d'évacuation des eaux pluviales qui inondent le cimetière. Le tuyau d'évacuation passe à l'intérieur du bâtiment.

CAMPING CAR PARK

Point fait avec la société :

La saison a été très bonne avec une augmentation du nombre de nuitées. Pour 2026, elle a déjà 100 nuitées réservées, ce qui est de très bons augures pour la fréquentation de notre park.

Un petit bémol : sur les sanitaires. Ils sont utilisés par des personnes extérieures et donc malgré les passages de nos agents techniques ils sont fréquemment souillés. Elle nous propose d'installer un accès avec un code de passage qui sera intégré dans la réservation informatique. Nous devons prévoir des travaux de rénovation dans le local.

Elle nous propose également de devenir « camping de mon village » ce qui nous permettrait d'ouvrir aux tentes et caravanes qui représentent une clientèle non négligeable et en plein essor.

AGE ET VIE

M. le sous-préfet lors de sa visite à Montcuq le 31 octobre avec le Département et Ages et Vie a été informé de la situation aberrante de cette structure. Cette rencontre a permis d'envisager l'ouverture qui permettra la création de 5 emplois et l'hébergement de 16 personnes.

CHEMIN D'ACCES AU COLLEGE

L'accès collège étant de notre compétence, nous avons fait une consultation restreinte avec 3 entreprises.

La restauration du collège sera impactée par les travaux pendant une année scolaire. Les repas seront préparés à Luzech par nos cuisiniers puis transportés et conservés dans un four de maintien en température. Nous aurons donc besoin d'acheter ce four pour le transport pendant les travaux mais il nous servira ensuite à réorganiser la cantine.

PARC D'ACTIVITE SAINT JEAN

Le prix de rachat de l'électricité par EDF ayant beaucoup baissé, la Société Amarenco ne paraît plus en mesure de répondre à notre demande. Comme nous avons obtenu 3 permis de construire, nous pouvons proposer aux 3 artisans (Messieurs NISHEFCI, DELMAS ET COUTURE) d'acheter le terrain en créant une société.

Par contre le terrain de pétanque va être fait prochainement.

EGLISE DE VALPRIONDE

Les travaux sont faits et les subventions « petit patrimoine » vont nous être versées (80% de suite et 20% en fin de travaux).

La FEDERATION DES VIGNERONS INDEPENDANTS DU LOT nous propose d'organiser une soirée estivale apéro vigneron en juillet 2026. Date à proposer de concert avec l'OT.

LOT EN BODEGA est également retenu pour une animation.

INAUGURATION MAISON ARNAUD BELTRAME

Cette cérémonie nécessite la présence de la Préfecture. Cette dernière doit nous proposer 3 dates.

POSE DE PLAQUE AU NOM DE MOSQUITO

Se déroulera le 8 mai 2026.

M. Le Maire ayant sollicité Mme MAURY pour donner à un bâtiment public le nom de son Epoux, cette dernière a refusé cette proposition.

Prochaine réunion du conseil municipal : le Mardi 9 décembre 2025

Repas de fin d'année : 12 décembre à Saint Matré

Vœux du Maire : 9 janvier 18 h 30 à l'Espace animation

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 50

Fait à MONTCUQ EN QUERCY BLANC LE 4 NOVEMBRE 2025

Le Maire, A. LALABARDE

La Secrétaire de séance Dominique SAURT

